

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE DU 26 MARS 2010**

-----  
**DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES STATUTS**  
**DE L'UNIVERSITE \_**

Le 26 mars 2010, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice BRUN, adopte la modification suivante de l'article 8-4 relatif aux modalités de désignation des personnalités extérieures du Conseil d'Administration.

« Conformément à l'article L 712-3 du Code de l'Education, les personnalités extérieures sont nommées par le Président de l'université pour la durée de son mandat.

La liste des personnalités extérieures est approuvée par les membres élus du conseil d'administration à l'exclusion des représentants des collectivités territoriales qui sont désignés par celles-ci. »

**Résultat du vote :**

Nombre de membres présents	<b>19</b>
Nombre de membres représentés	<b>8</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>27</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de votes pour	<b>25</b>
Nombre de votes contre	<b>2</b>

Pessac le, 13 avril 2010

Le Président,

Patrice BRUN